Rapport annuel de gestion 2003-2004

Conseil supérieur de la langue française

Québec

105-02543/

Rapport annuel de gestion
2003-2004

Conseil supérieur de la langue française

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil supérieur de la langue française.

Cette édition a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : (418) 643-2740
Télécopieur : (418) 644-7654
Site Internet : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslfq@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Internet du Conseil :
les avis, la liste des membres, des communiqués
de presse, des données statistiques
et de nombreux autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2004

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42928-1
ISSN 1708-2781

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de la Charte de la langue française,

Line Beauchamp
Québec, octobre 2004

Madame Line Beauchamp
Ministre responsable de la Charte
de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,

Nadia Bredimas-Assimopoulos
Québec, juillet 2004

Table des matières

La déclaration sur la fiabilité des données ____ IX

Les membres du Conseil supérieur de la langue française ____ X

PREMIÈRE PARTIE

Le rapport de la présidente ____ 1

DEUXIÈME PARTIE

La présentation du Conseil supérieur de la langue française ____ 3

I Le mandat ____ 3

II La composition et le fonctionnement ____ 3

III Les assemblées ____ 3

IV Les ressources humaines et financières ____ 3

V La structure administrative ____ 5

VI Le cadre de gestion ____ 7

TROISIÈME PARTIE

La présentation des résultats en fonction du Plan stratégique ____ 9

I La portée du Rapport annuel de gestion 2003-2004 ____ 9

II Les résultats en fonction des objectifs et des orientations de la planification stratégique ____ 10

A. L'orientation et l'axe d'intervention 1 ____ 10

Dans le cadre de l'orientation portant sur la langue du travail et la participation des immigrants à la vie collective en français, le Conseil supérieur de la langue française entend développer davantage les dossiers de recherche sur la langue du travail, l'intégration linguistique des immigrants et la place du français dans une société marquée par l'apport des nouvelles technologies de l'information.

B. L'orientation et l'axe d'intervention 2 ____ 19

La maîtrise du français dans le cadre d'une société de l'information est devenue une préoccupation majeure. À la suite de son avis sur la qualité de la langue, le Conseil entend poursuivre ses travaux dans ce domaine.

C. L'orientation et l'axe d'intervention 3 ____ 20

Le Conseil entend participer au renforcement de l'usage du français au Québec dans l'espace francophone ainsi qu'à la promotion de la diversité linguistique et culturelle sur le plan international.

QUATRIÈME PARTIE

La présentation des résultats en fonction de la mission d'information du Conseil supérieur de la langue française ____ 27

La mission d'information du Conseil ____ 27

ANNEXE I

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française ____ 29

ANNEXE II

Le Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française ____ 33

La déclaration sur la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité et celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil supérieur de la langue française énonce fidèlement :

- la mission, le mandat, les valeurs et les orientations du Conseil;
- les objectifs et les résultats obtenus;
- les données exactes et fiables.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle appropriés afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique du Conseil.

Je déclare que les renseignements figurant dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du Conseil correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

La présidente,

Nadia Brédimas-Assimopoulos
Québec, juillet 2004

Les membres du Conseil supérieur de la langue française

M^me^ Nadia Brédimas-Assimopoulos est présidente du Conseil supérieur de la langue française. Elle a été présidente du Conseil de la langue française de 1996 à 2002. Auparavant, elle a occupé différents postes à l'Université de Montréal, dont celui d'adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement. Elle est titulaire d'un Ph. D. (sociologie) de l'Université de Montréal (1975), d'un D.E.S. et d'une L. (sociologie) de l'université de Sorbonne, Paris (1967 et 1966).

M^me^ Isabelle Beaulieu est politologue. Elle est titulaire d'une M. Sc. pol. de l'Université de Montréal (1992). Elle est chargée de cours à l'Université de Montréal et à la Télé-université du Québec.

M. Mario Beaulieu est titulaire d'un B. Ps. de l'Université de Montréal (1982). Il est éducateur au Centre jeunesse de Laval.

M^me^ Enith Ceballos est titulaire d'un Ph. D. (linguistique) de l'Université Laval (1994). Elle enseigne l'espagnol à l'Université Laval et est présidente de Communication Espagnol Français CEF inc. Elle a été membre du Conseil de la langue française de 1995 à 2002.

M^me^ Jane Jenson est titulaire d'un Ph. D. (sciences politiques) de l'Université de Rochester (1974). Elle est professeure titulaire à l'Université de Montréal et directrice du réseau de la famille des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.

M^me^ Louise Laurin est titulaire d'une L. (histoire) de l'Université de Montréal. De 1954 à 1990, elle a enseigné puis a été directrice. Elle a été commissaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal de 1990 à 1994, puis présidente du Mouvement national des Québécois de 1994 à 1997.

M^me^ Lorraine Pagé est titulaire d'un B. Éd. de l'Université de Montréal (1968) et d'un C. (enseignement audiovisuel) de l'Université du Québec à Montréal (1983). Elle a été présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec de 1988 à 1999 et directrice des communications à la Centrale des syndicats du Québec de 1999 à 2003.

M. Roger Plamondon est titulaire d'un M.B.A. (immobilier) de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il est directeur régional pour le Québec et le Nouveau-Brunswick chez Home Depot Canada inc.

PREMIÈRE PARTIE

Le rapport de la présidente

Le Plan stratégique du Conseil supérieur de la langue française s'inscrit dans celui élaboré pour 2001-2004 par les organismes responsables de la mise en œuvre de la politique linguistique du Québec. Il a été revu dernièrement pour tenir compte des modifications apportées au mandat du Conseil, à la suite de l'adoption du projet de loi n° 104, et pour donner suite à une lettre de la ministre à la présidente, en octobre 2002.

Dans la foulée de la première orientation portant sur la langue du travail et la participation des immigrants à la vie collective en français, le Conseil s'est donné comme objectif d'approfondir davantage les dossiers de recherche sur la langue du travail, l'intégration linguistique des immigrants et la place du français dans une société marquée par l'apport des nouvelles technologies de l'information.

La maîtrise du français dans une société de l'information est devenue une préoccupation majeure pour les organismes de la langue. À la suite de son avis sur la qualité de la langue, le Conseil entend poursuivre ses travaux dans ce domaine et il en fait sa deuxième orientation.

Enfin, dans le cadre de la troisième orientation, le Conseil participe au renforcement de l'usage du français au Québec et dans l'espace francophone ainsi qu'à la promotion de la diversité linguistique et culturelle sur le plan international.

Par ailleurs, le Conseil a entrepris de prolonger la réflexion sur les enjeux et les défis amorcée dans son volume *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, de dégager et d'étudier à fond les nouvelles tendances et réalités susceptibles d'avoir une influence majeure sur le fait français en ce XXI[e] siècle.

En effet, dans un contexte de mondialisation des échanges, d'implantation des nouvelles technologies de l'information, d'amplification des mouvements migratoires, d'intégration économique des Amériques et d'économie du savoir, dans un contexte où de fortes pressions s'exercent en faveur de l'uniformisation des cultures, il devient impératif d'adopter des politiques favorables à la diversité linguistique, support de la diversité culturelle. Créer une réelle synergie en faveur du français exige le déploiement d'efforts considérables tant sur le plan législatif, cadre privilégié de l'action linguistique au Québec, que sur le plan de l'action concertée et des mesures volontaires qui vont bien au-delà de ce qui existe actuellement, en particulier sur l'île de Montréal.

Le Conseil devra évidemment suivre attentivement l'évolution de la conjoncture linguistique qui sera marquée par les événements suivants :

- la décision de la Cour suprême du Canada d'entendre un appel présenté par des parents francophones qui réclament le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise;
- la défusion possible de certaines municipalités, propre à entraîner des incidences importantes, en particulier sur l'île de Montréal;
- l'intention annoncée, dans le document *La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec*, d'introduire l'enseignement de l'anglais dès la première année du primaire avant la fin du mandat du gouvernement.

Parmi les activités réalisées au cours du présent exercice, mentionnons que le Conseil a principalement mené une vaste consultation sur la langue de travail auprès de soixante-deux organismes au Québec, incluant les partenaires de l'administration gouvernementale, les associations patronales et syndicales ainsi que les milieux communautaires.

Étant donné sa vocation d'organisme-conseil voué à l'essor de la francophonie, le Conseil a pris part aux travaux des organismes de la langue et aux ententes de coopération linguistique. C'est ainsi qu'il a été l'hôte de la réunion annuelle des organismes de la langue de la francophonie du Nord.

Dans sa mission de reconnaissance du fait français en Amérique, le Conseil a remis, comme il le fait depuis vingt-six ans déjà, l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix du 3-Juillet-1608 à des personnalités qui contribuent à la promotion et au rayonnement de la langue de l'Amérique française au Québec, au Canada et sur le plan international. À ces distinctions prestigieuses s'ajoutent les prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, remis à des représentants du monde journalistique pour souligner la qualité exemplaire de leur contribution à la presse écrite et électronique.

En vertu de la mission d'information qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil a mis gratuitement à la disposition du public ses études, en version papier et sur son site Internet, et a participé à des conférences de même qu'à des tables rondes organisées par des universités québécoises et par différentes associations nationales et internationales. De plus, ses membres ont effectué des rencontres avec des représentants d'organismes internationaux de la langue. Ils ont accordé des entrevues à des journalistes du Québec ou de l'étranger. En outre, le Conseil a publié son *Rapport annuel de gestion 2002-2003* et différentes brochures. Par ailleurs, en raison des compressions budgétaires auxquelles il a dû faire face, le Conseil n'a produit qu'un numéro de son *Bulletin* cette année. Il a aussi effectué la mise à jour de son site Internet pour le rendre plus facilement accessible au grand public.

DEUXIÈME PARTIE

La présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat

Créé par la Charte de la langue française (LRQ, c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1er octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi n° 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française créé en 1977 par cette même Charte.

Le Conseil tire son mandat du titre IV :

« Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil :

1) donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;

2) saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement. » (article 187)

« Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

1) recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;

2) effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec. » (article 188)

II La composition et le fonctionnement

Le Conseil est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, pour un mandat d'au plus cinq ans;
- sept personnes, après consultation d'organismes qu'il considère comme représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans. Le président est chargé de la direction et de l'administration du Conseil.

III Les assemblées

Le Conseil a tenu sept assemblées ordinaires et une réunion de travail pendant l'exercice 2003-2004.

Assemblées et réunion de travail

2003-04-11	4e assemblée	Montréal
2003-05-09	5e assemblée	Montréal
2003-06-06	6e assemblée	Montréal
2003-09-05	7e assemblée	Montréal
2003-10-17	Réunion de travail	Montréal
2003-12-05	8e assemblée	Montréal
2004-01-23	9e assemblée	Montréal
2004-02-20	10e assemblée	Montréal

IV Les ressources humaines et financières

Les membres du Conseil peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur des employés permanents, peu nombreux cependant, pour assurer le secrétariat, la recherche et la gestion.

A. Le personnel permanent

Du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, l'effectif autorisé était de dix-sept postes, soit un poste de personnel hors cadre, un poste de cadre, sept postes de professionnels, un poste de technicien et sept postes réservés au personnel de soutien.

LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Effectif autorisé par le Conseil du trésor en 2003-2004 — Du 1er avril 2003 au 31 mars 2004

Direction ou service	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Technicien	Personnel de soutien	Total
Bureau de la présidente	1	--	1	--	2	4
Direction de la recherche et de l'administration	--	1	6	1	5	13
Total	1	1	7	1	7	17

B. Le développement des ressources humaines

Au cours de l'année financière 2003-2004, le Conseil a consacré 7 523 $ à des activités de formation, ce qui représente 1 % de la masse salariale du personnel de l'organisme. Soulignons que le temps consacré à la formation équivaut à 14 jours-personnes pour la présente année.

Développement des ressources humaines

Frais d'inscription et autres dépenses	Salaires	Total
3 869 $	3 654 $	7 523 $

C. Les activités diverses

Sept membres du personnel du Conseil ont adhéré au Régime d'aménagement et de réduction du temps de travail, ce qui a permis de faire des économies de 46 495 $ dans la somme allouée à la masse salariale.

D. Les ressources financières

En ce qui concerne la revue des programmes gouvernementaux, le Conseil, comme les autres organismes, devra subir des compressions de l'ordre de 40 000 $, soit 11 % de son budget de fonctionnement. Le Conseil avait à sa disposition des crédits qui s'élevaient à 1 578 100 $, pour l'exercice 2003-2004. Les dépenses ont totalisé 1 577 997 $ et ont été réparties comme le montre le tableau suivant :

État du budget pour l'année 2003-2004

	Budget ($)		
Catégorie	Original	Modifié	Dépenses
Rémunération	945 200	875 917	875 916
Fonctionnement	595 800	687 177	687 176
Transfert	10 100	10 100	10 000
Immobilisations	9 000	4 906	4 905
Total	**1 560 100**	**1 578 100**	**1 577 997**
Amortissement	20 500	20 500	10 847
Total des crédits	**1 580 600**	**1 598 600**	**1 588 844**

E. Les ressources matérielles

Le Conseil maintient son entente avec l'Office des professions du Québec sur le partage de ses locaux à Montréal au 800, rue du Square-Victoria. Cette entente permet une répartition équitable et une utilisation rationnelle de l'espace commun par les deux organismes, d'où une réduction de l'espace utilisé de 72,37 m² pour le Conseil et une économie de loyer appréciable.

V La structure administrative

La structure administrative du Conseil est composée du Bureau de la présidente ainsi que de la Direction de la recherche et de l'administration.

A. Le Bureau de la présidente

Le Bureau de la présidente a la responsabilité d'assurer le suivi de la correspondance, de préparer les textes et les documents administratifs ainsi que de voir au respect de la politique linguistique dans les écrits du Conseil. Il veille à la préparation et au suivi des assemblées du Conseil; il rédige les procès-verbaux des assemblées et transmet les avis et autres documents afférents aux organismes intéressés. Il assume aussi les activités de secrétariat du comité de direction du Conseil. Il représente le Conseil à certains événements à caractère public.

Il est responsable de l'ensemble des activités préparatoires à la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608. À ce titre, il veille à la formation du jury, convoque la réunion, prépare le dossier des candidatures et le transmet aux membres du jury, rédige le procès-verbal du jury, assure le suivi des contacts avec les récipiendaires et coordonne les activités jusqu'à la préparation immédiate de la cérémonie, laquelle se fait en collaboration avec la responsable des communications du Conseil. Il a en outre la charge de la gestion des documents ainsi que de la garde des insignes et des décorations que le Conseil décerne annuellement aux lauréats de l'Ordre et des prix.

Le Bureau assure la coordination des travaux administratifs du Conseil et veille au déroulement des activités extérieures de même qu'au programme de relations internationales du Conseil. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques gouvernementales et au respect de son règlement intérieur et de son code d'éthique et de déontologie.

Le Bureau de la présidente, avec la participation de la Direction de la recherche et de l'administration, doit également gérer la planification stratégique et le Rapport annuel de gestion du Conseil.

B. La Direction de la recherche et de l'administration

La Direction de la recherche et de l'administration se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec et présente le résultat de ses recherches aux membres du Conseil. Elle prépare par ailleurs les dossiers de diagnostic et de prise de position, généralement des avis et des mémoires, qu'elle soumet aux membres du Conseil pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et approbation finale des documents. Elle organise aussi des consultations, comme celle de cette année sur la langue du travail, et assure la coordination des publications prestigieuses du Conseil.

Cette direction s'occupe du soutien administratif et financier de l'ensemble des activités du Conseil, répond aux demandes d'information des organismes gouvernementaux, prépare la planification stratégique du Conseil et est responsable de la mise en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Elle a, en outre, la responsabilité du développement du site Internet du Conseil. Le site a été rénové afin de le rendre plus facilement accessible au public. La Direction gère l'équipement informatique, le centre de documentation, les publications et les communications internes et externes du Conseil. Elle voit également à l'organisation matérielle de la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et des prix du Conseil de même qu'à la participation du Conseil à différents événements, dont certains d'envergure internationale.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française

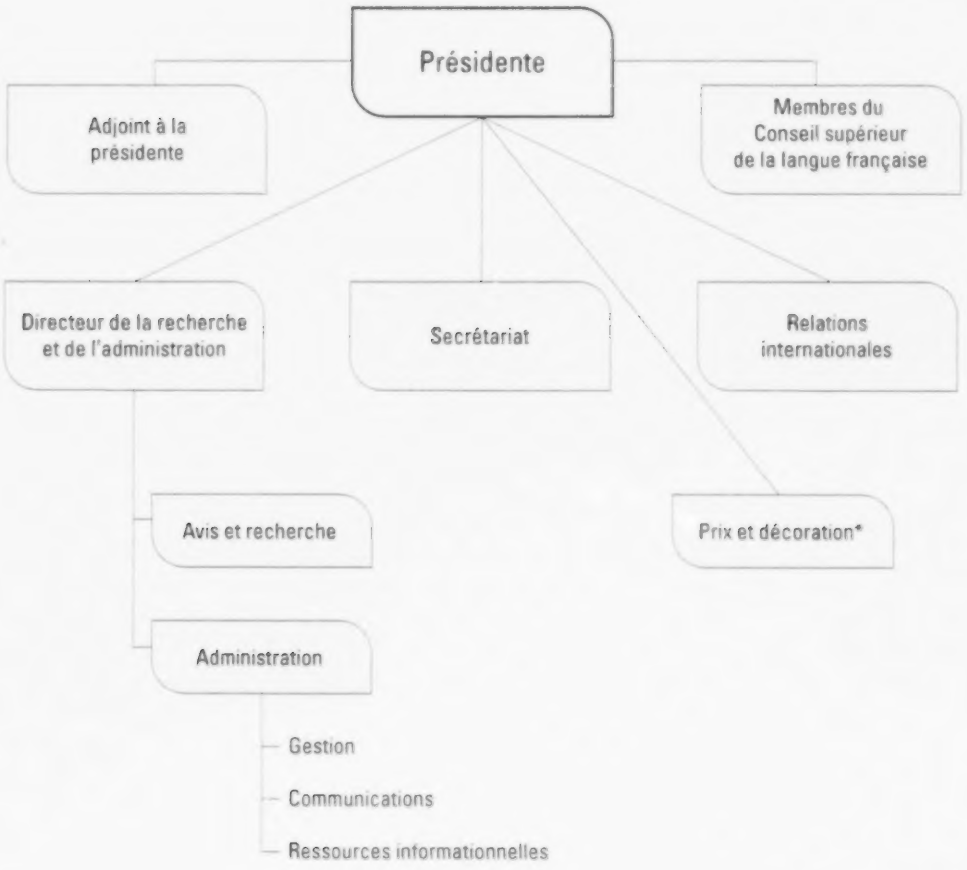

* Ordre des francophones d'Amérique, Prix du 3-Juillet-1608, Prix Jules-Fournier, Prix Raymond-Charette

VI Le cadre de gestion

A. Les politiques intérieures

Afin de maintenir une grande cohérence dans ses actions et pour répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise, le Conseil a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant de fonctionner de façon appropriée et de satisfaire aux exigences gouvernementales. Il faut cependant considérer que cela exige un effort appréciable et lourd pour un organisme de la taille du Conseil, qui doit fonctionner avec un personnel réduit depuis l'adoption du projet de loi n° 104, en 2002.

B. La planification stratégique

Le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2001-2004* a été revu pour tenir compte du mandat confié au Conseil depuis l'adoption de la Loi modifiant la Charte de la langue française (L.Q., 2002, c. 28, art. 38). Ce plan a été adopté par le Conseil à sa séance du 13 décembre 2002. Il constitue un instrument dont le Conseil se sert pour ordonner efficacement ses activités et pour mieux remplir le mandat qui lui est confié par la Charte de la langue française. La troisième partie du présent rapport annuel permet de voir comment cette planification stratégique a servi de point d'ancrage aux différentes activités du Conseil pour l'exercice actuel.

C. La politique linguistique

Au cours de l'année budgétaire 2003-2004, le Conseil a continué à veiller à l'application du point 22 de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Il s'est donc assuré de la qualité de la langue en soumettant à une révision linguistique ses documents de recherche, les textes qu'il publie dans ses activités de relations publiques et dans son site Internet. Étant donné son mandat d'exemplarité sur le plan linguistique, le Conseil se fait un point d'honneur d'accorder la plus grande importance à la qualité de tous ses textes, en particulier de sa correspondance. De plus, il s'est conformé aux directives administratives, notamment en ce qui concerne la langue des contrats et des documents ainsi que le matériel exigé pour le parc informatique.

D. Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil

Le Conseil a adopté, à sa 2e assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

E. Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

La présidente a nommé son adjoint comme répondant en matière d'éthique pour le Conseil de façon à pouvoir mieux se conformer aux exigences de la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise* et d'assurer un suivi de l'application du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique. Celui-ci a assisté aux sessions de formation organisées par le Secrétariat du Conseil du trésor. En tant que membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique, il participe également au Forum de discussion en éthique mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor. C'est ainsi que chacun des membres du personnel a reçu un exemplaire de la brochure *L'éthique dans la fonction publique québécoise*, publiée par le ministère du Conseil exécutif.

F. La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

En ce qui a trait à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Conseil s'est donné une politique garantissant la protection des renseignements personnels contenus dans ses documents administratifs. La présidente du Conseil est responsable du respect de cette loi et une répondante du Conseil a participé aux réunions du comité interministériel. Au cours du présent exercice, le Conseil a reçu une demande d'information de la part d'une chercheuse universitaire. Celle-ci souhaitait obtenir copie de deux documents de réflexion que le Conseil a remis à la ministre et qui portaient sur la réorganisation des organismes de la langue prévue par le projet de loi n° 104. Le Conseil a répondu à cette demande.

Le Conseil s'est appliqué par ailleurs à faire respecter les orientations indiquées dans le *Guide pour la reddition de comptes sur l'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels*. Il a vu au respect de la directive du Conseil du trésor du 19 octobre 1999 relative à la destruction des données informatiques, des supports informatiques et, le cas échéant, des disques durs.

G. La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Le Conseil s'est appliqué à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique. Le Conseil compte deux jeunes femmes parmi son personnel professionnel. Il intègre également un membre des communautés culturelles au sein de son personnel permanent de dix-sept personnes au total. De plus, il a embauché une étudiante de la communauté anglophone pour appuyer le personnel de secrétariat pendant la période des vacances.

H. La politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique

Au cours de l'exercice, le Conseil n'a eu à déplorer aucun accident ni incident lié au travail ou à une maladie professionnelle. Le Conseil considère que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, car ces préoccupations font partie des exigences de la loi et sont essentielles à la bonne marche de ses activités. À cette fin, en collaboration avec la Direction des ressources humaines du ministère de la Culture et des Communications, il fournit à son personnel un équipement de travail adéquat et répondant aux normes de l'ergonomie.

I. La mise en œuvre d'autres politiques gouvernementales

En plus de respecter les politiques mises en place à l'intérieur de l'organisme, le Conseil a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique. Notons en particulier les cas suivants :

- le plan gouvernemental de gestion des ressources informationnelles 2003-2004;
- le bilan annuel de sécurité pour la mise en œuvre de la Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques;
- le suivi de l'application de la Loi sur l'administration publique dans les ministères et les organismes. État de situation au 31 mars 2003;
- le rapport sur l'instauration d'un gouvernement en ligne (lettre du 23 septembre 2003).

TROISIÈME PARTIE

La présentation des résultats en fonction du Plan stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2003-2004

Le présent rapport concerne les résultats atteints en fonction des orientations et des objectifs définis dans le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2001-2004* du Conseil supérieur de la langue française.

Ce rapport n'inclut cependant pas une déclaration de services aux citoyens, étant donné que le Conseil n'offre pas de services directs à la population et qu'il ne gère pas de programmes. Le personnel du Conseil n'en demeure pas moins soumis dans toutes ses activités professionnelles à la Loi sur la fonction publique et à la Loi sur l'administration publique de même qu'aux nouvelles règles de déontologie et aux valeurs éthiques en vigueur à la fonction publique du Québec.

Le Conseil livre donc, dans les pages qui suivent, le résultat de ses travaux de recherche, de ses activités de coopération internationale, de reconnaissance, de participation au rayonnement de la langue française et de communications.

Parmi les principaux indicateurs du Conseil qui lui permettent de quantifier ses activités, mentionnons en particulier ses publications, études, analyses et avis; la diffusion de ses publications en sortie papier ou sur son site Internet; la fréquence de la mise à jour de ce site et les statistiques de fréquentation de celui-ci; la participation de son personnel à des comités scientifiques et à des projets de coopération, à des colloques, à des séminaires, à des consultations publiques; le nombre de communications prononcées ou de publications s'y rapportant. Ajoutons à cela la remise de prix et d'une décoration à des personnalités qui œuvrent au rayonnement de la langue de l'Amérique française partout dans le monde. Cependant, compte tenu de la nature de la mission du Conseil et de son personnel réduit en nombre, ces publications ne paraissent pas au même rythme ou encore ces activités ne sont pas les mêmes ou ne se reproduisent pas d'une année à l'autre. Le présent rapport fait mention de ces activités dans la section des résultats.

Par ailleurs, pour obtenir une meilleure idée de l'effet réel des actions du Conseil, il faut tenir compte de la réception qui en est faite par les instances gouvernementales. Ainsi, il est possible d'indiquer certaines des répercussions tangibles de ces actions, par exemple, la série de consultations effectuées au cours du présent exercice par le Conseil auprès de soixante-deux organismes, tant publics que privés. Il est encore trop tôt pour en évaluer les conséquences, mais on peut d'ores et déjà croire que le seul fait de solliciter la participation active d'un aussi grand nombre d'acteurs socioéconomiques a permis à chacun de ces organismes non seulement de réfléchir sur le sujet et de prendre position, mais encore de trouver des moyens d'agir efficacement et de travailler en collaboration avec d'autres partenaires pour améliorer la situation. Ces retombées ne peuvent évidemment donner lieu à une évaluation quantitative exhaustive, mais le Conseil a tout mis en œuvre pour répondre de manière pertinente à la demande ministérielle en indiquant avec exactitude et précision les résultats obtenus en fonction des objectifs à atteindre. Le Conseil rendra public dès que possible, au cours de l'année 2004, le résultat de ces consultations.

II Les résultats en fonction des objectifs et des orientations de la planification stratégique

Les membres du Conseil ont effectué un bilan de la situation et en sont arrivés à une définition des axes d'intervention qui s'inscrivent dans les grandes orientations communes aux organismes de la langue au Québec.

A. L'orientation et l'axe d'intervention 1

Dans le cadre de l'orientation portant sur la langue du travail et la participation des immigrants à la vie collective en français, le Conseil supérieur de la langue française entend développer davantage les dossiers de recherche sur la langue du travail, l'intégration linguistique des immigrants et la place du français dans une société marquée par l'apport des nouvelles technologies de l'information.

Objectif 1

Étudier la question de la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail dans une économie ouverte et dominée par les nouvelles technologies[1].

LES RÉSULTATS

Dans les limites de son premier axe d'intervention, le Conseil a entrepris une démarche de réflexion sur la question de la redynamisation du processus de francisation des milieux de travail. La première partie du travail porte sur le bilan de la situation linguistique du marché du travail où l'on constate que, malgré une indéniable progression du processus de francisation au cours des ans, il n'en demeure pas moins qu'il y a encore des progrès à faire dans ce dossier. La seconde partie a été consacrée essentiellement à la consultation des organismes et des entreprises qui s'intéressent à cette question.

1. Lettre de la ministre, octobre 2002.

Les consultations ont commencé le 30 septembre 2003 pour se terminer le 26 février 2004. Soixante-dix-neuf invitations ont été lancées. De ce nombre, des représentants de cinquante-quatre organismes se sont présentés en audiences, huit ont remis des textes (sans se présenter) et dix-sept ont décliné l'invitation du Conseil. La plupart des organismes (des ministères; des organismes gouvernementaux; des groupes à caractère social, économique et ethnique; des universités; des municipalités, etc.) qui ont manifesté de l'intérêt à l'égard de cette consultation ont remis des mémoires assez étoffés. Quelques organismes seulement ont concentré leurs commentaires dans une lettre. Les audiences duraient de une heure à une heure trente. Elles se sont tenues principalement à Montréal et quelques-unes à Québec.

Un bilan synthèse des consultations est en préparation et un document de recherche faisant le point sur l'ensemble du dossier sera réalisé en 2004-2005.

Objectif 2

Étudier l'enjeu que constitue l'intégration à la société québécoise, majoritairement de langue française, des immigrants adultes que le Québec accueille chaque année[1].

LES RÉSULTATS

Pour atteindre leur deuxième objectif, les membres du Conseil se proposent d'amorcer une réflexion sur cette question en 2004-2005.

- ***Propositions pour une approche dynamique de la situation du français dans l'espace linguistique québécois***

L'aspect le plus saillant de la situation de la langue française au Québec est que les utilisateurs de cette langue entretiennent une grande diversité de rapports avec elle, de telle sorte qu'il est impossible de les grouper en une catégorie unique dont les membres auraient les mêmes caractéristiques en tant que parlants français. En outre, il faut ajouter que des utilisateurs peuvent avoir plus d'un rapport et que ce dernier

peut se modifier avec le temps, ce qui signifie tout d'abord que s'intéresser à l'état du français dans une approche dynamique implique que l'on analyse cette variété de rapports partout où elle peut être décelée. À cet égard, un des points d'observation qui apparaît digne d'attention est le débat public sur les modèles de société où s'exprime la multiplicité des rapports langue et société conçus suivant des choix idéologiques (Venne, 2000). Par ailleurs, un autre point pertinent est celui de la communication publique où l'on peut remarquer une multitude de rapports au français chez des utilisateurs qui emploient le français à des titres différents. Une approche dynamique équivaut aussi à prendre en compte que la concurrence du français et de l'anglais n'est pas vécue d'une façon uniforme par tous. Pour certains, cette concurrence représente une menace pour le français, pour d'autres, il n'y a pas réellement concurrence mais addition d'outils de communication, alors que pour d'autres encore, la concurrence pose un choix difficile à faire, etc. En somme, une approche dynamique en est une où, en plus de s'intéresser à la situation linguistique sous plusieurs dimensions, on s'intéresse aussi aux conditions qui peuvent faire que celle-ci évolue dans un sens ou un autre. C'est à cette préoccupation que la troisième partie est consacrée.

À partir d'une première analyse, douze experts de formation différente (sociolinguistique, philosophie, politologie, psychologie sociale, histoire, communication ou apprentissage des langues) réagiront à cette nouvelle problématique et y apporteront l'expertise propre à leur domaine.

Un ouvrage sous la direction de Michel Pagé, professeur à l'Université de Montréal, colligera l'ensemble de ces réflexions et sera publié en 2004-2005.

Objectif 3

Analyser ce que veut dire travailler en français dans une économie ouverte et situer l'impact des communications externes des entreprises sur la langue du travail.

LES RÉSULTATS

- ***Travailler normalement en français dans une économie ouverte***

Développer la place du français à titre de langue normale du travail en tenant compte du statut de l'anglais sur la scène internationale demeure un objectif politique primordial. Les travaux du Conseil sur ce thème se poursuivent et un résumé a été présenté en juin 2003 au Colloque international sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale. Ce document sera intégré dans les actes du Colloque dont la publication est prévue en 2004-2005.

Cette préoccupation concerne évidemment l'effet des communications internationales sur la langue du travail au Québec, mais elle oblige à définir l'expression « travailler normalement en français ». Des groupes de discussion, formés par le Conseil en 1992, ont montré que la notion de territoire, donc d'identité, est fortement liée à l'usage normal d'une langue. Les groupes de discussion, établis en 2000 par l'Office québécois de la langue française (OQLF), ont confirmé cette conclusion. L'entreprise constitue un territoire, un espace identitaire important et les travailleurs considèrent qu'ils travaillent en français, si le français est la langue de communication dans cet espace identitaire, et si le français est la langue de communication avec le supérieur, les collègues et les subordonnés. Par contre, les communications internationales concernant l'espace externe n'ont pas de valeur identitaire pour eux. Elles limiteraient les possibilités de travailler normalement en français, lorsque la majeure partie du temps de travail leur est consacrée. En somme, les communications internationales agiraient par leur importance quantitative, alors que les communications internes le feraient par leur valeur symbolique et par leur capacité à marquer le territoire.

En 1997, le Conseil a réalisé un sondage qui portait notamment sur la langue du travail et qui s'inspirait des groupes de discussion mentionnés. L'analyse de cette enquête amène à proposer une définition

opérationnelle de ce que veut dire travailler normalement en français et tend à confirmer les hypothèses issues des groupes de discussion. Elle montre qu'en général, les travailleurs considèrent qu'ils travaillent en français lorsque 60 % ou plus des communications internes à l'entreprise et au moins 60 % des communications avec les clients québécois sont en français. De plus, à leur avis, ils ne doivent pas consacrer la moitié ou plus de leur temps de travail à des communications internationales qui se déroulent surtout en anglais.

Le seuil de 60 % d'usage du français dans les communications internes provient de l'analyse statistique du sondage. Ce n'est donc qu'une définition technique, qui permet une évaluation empirique de l'usage normal du français en milieu de travail faite par les travailleurs eux-mêmes. Par contre, ce seuil ne constitue pas nécessairement un idéal ou un objectif, puisque la définition d'objectifs appartient aux instances politiques visées.

Cette étude a été réalisée par Paul Béland, sociologue.

- ***Langue du travail des immigrants de la région de Montréal en 2001***

En février 2003, Statistique Canada rendait publiques les données du recensement de 2001 sur la langue du travail. Les pourcentages de personnes qui travaillaient le plus souvent en français, en anglais ou dans une langue tierce[1] ont été présentés selon certaines caractéristiques linguistiques, telles que la langue parlée à la maison et la langue maternelle. Toutefois, un phénomène a particulièrement attiré l'attention, soit l'usage des langues chez les allophones par période d'immigration : les immigrants allophones récemment arrivés utilisent moins le français au travail que ne le font les immigrants de longue date.

Nous avons analysé ce phénomène[2] sur une population spécifique composée des travailleurs allophones de l'île de Montréal, c'est-à-dire des allophones qui travaillent sur l'île (indépendamment de leur lieu de résidence) et qui œuvrent dans le secteur privé. Étant donné qu'un certain nombre « d'enfants de la Charte de la langue française » sont maintenant sur le marché du travail, ces immigrants ont été séparés en deux groupes. Le premier est formé des immigrants qui avaient 12 ans ou moins lors de la migration; ils ont donc probablement fréquenté une école secondaire au Québec pendant quelques années. Le second inclut ceux qui ont migré à 13 ans ou plus; il s'agit de personnes qui sont moins susceptibles d'avoir fréquenté l'école québécoise durant une longue période.

Le graphique 1 compare les immigrants arrivés à 12 ans ou moins à l'ensemble des immigrants allophones. Quarante-neuf pour cent (49 %) de tous les immigrants arrivés de 1971 à 1980 font usage du français au travail, alors que ce pourcentage descend à 40 % parmi ceux arrivés récemment, soit de 1996 à 2001. Les nouveaux immigrants recourent donc moins au français que les anciens. Qu'en est-il des allophones qui ont migré alors qu'ils avaient 12 ans ou moins? Parmi ces derniers, le pourcentage de ceux qui travaillent le plus souvent en français augmente, passant de 33 % à 51 %. Ainsi, le constat général, soit que l'usage du français s'avère moindre lorsque la période d'immigration est plus récente, ne s'applique pas aux jeunes migrants. Il est possible que la scolarisation en sol québécois soit responsable de cette situation. Il n'y a aucun pourcentage pour la période 1996-2001, puisqu'il est pratiquement impossible qu'un travailleur ait migré durant ces années, s'il avait moins de 12 ans.

Le deuxième graphique présente aussi deux séries de statistiques. La première dépeint l'usage du français au travail par les immigrants arrivés alors qu'ils avaient 13 ans ou plus. Parmi ce groupe, l'usage du français régresse avec les périodes d'immigration : 50 % de ceux arrivés dans les années 70 travaillent en

1. La question du recensement est ainsi formulée : « Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle le plus souvent? »
2. P. BÉLAND, *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, à paraître.

GRAPHIQUE 1

Pourcentage des immigrants arrivés à 12 ans ou moins et de l'ensemble des immigrants allophones travaillant le plus souvent en français en 2001 par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé, recensement de 2001

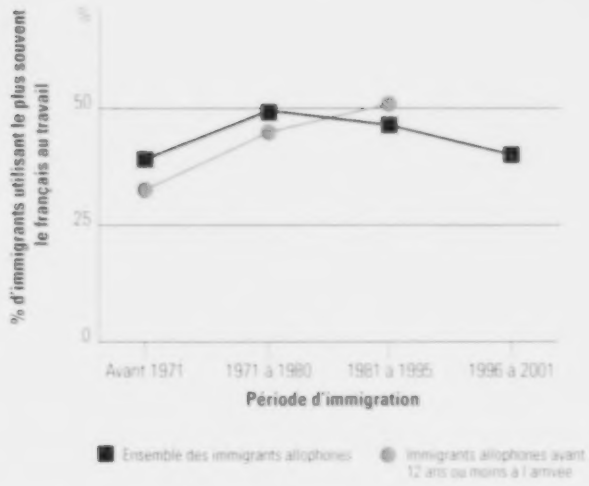

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé

GRAPHIQUE 2

Pourcentage des immigrants allophones arrivés à 13 ans ou plus travaillant le plus souvent en français en 2001 par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé, recensement de 2001

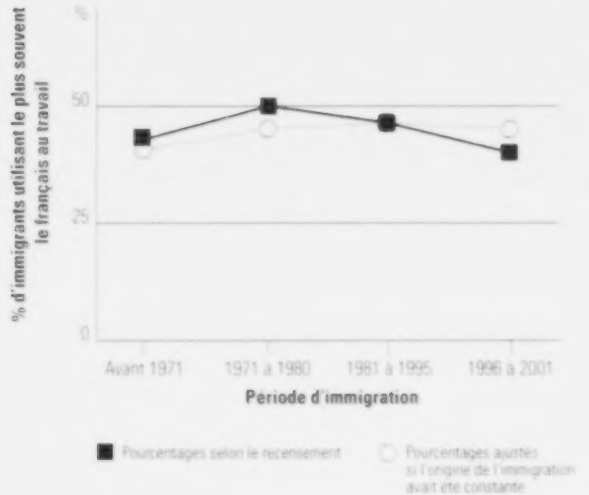

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada

français, comparativement à 40 % chez les immigrants récents. La baisse de l'usage du français au travail se retrouve donc parmi ces personnes qui ont migré alors qu'elles avaient 13 ans ou plus. Toutefois, ces données ne tiennent pas compte d'un facteur important, l'origine de l'immigration : parmi les immigrants des années 70, 71 % étaient d'influence latine (de langue maternelle latine ou nés dans un pays de la francophonie internationale), alors que ce pourcentage diminue à 52 % chez les derniers arrivants (1996-2001). Ce changement de la composition de l'immigration explique presque entièrement le fléchissement de l'usage du français, puisque ces immigrants d'influence latine emploient plus souvent cette langue au travail (64 %) que les autres (15 %). Les pourcentages ajustés du graphique 2 rendent compte de ce changement. Ils illustrent ce qu'aurait été l'usage du français au travail, si la composition de l'immigration avait été constante : le pourcentage d'usage du français parmi les immigrants des années 70, 80 et 90 aurait varié d'au plus 1 point, se maintenant aux environs de 45 %.

Les nouveaux immigrants utilisent donc moins fréquemment le français au travail que ceux arrivés dans les années 70, mais ce phénomène peut être attribué à un changement de la composition de l'immigration. Finalement, le recensement de 2001 étant le premier à recueillir de l'information sur la langue du travail, il ne permet pas de conclure sur l'évolution de l'usage des langues dans ce domaine. La conclusion ne peut porter que sur la situation présente. Elle pourrait être formulée ainsi : les nouveaux immigrants réagissent aux conditions actuelles du marché du travail de la même façon que les anciens immigrants, la différence entre les deux groupes provenant de la variation du pourcentage d'immigrants d'influence latine. Cette analyse met donc en évidence la dépendance de l'intégration linguistique aux caractéristiques prémigratoires. Elle indique aussi l'importance de la francisation des immigrants.

Cette étude, réalisée par Paul Béland, sociologue, sera publiée en 2004-2005.

- ***La propriété des entreprises privées au Québec : La situation en 2003***

Cette étude met à jour la dernière étude[1] et les études antérieures du Conseil sur ce sujet. Elle présentera des renseignements comparables au plan méthodologique sur l'importance des emplois sous contrôle étranger, canadien-anglais et canadien-français, par secteur d'activité au Québec. L'objet porte uniquement sur les entreprises privées car, étant donné les ressources disponibles, les secteurs de l'éducation, de la santé et des administrations publiques ne seront pas examinés. Cette étude sera limitée par ailleurs aux secteurs pour lesquels on peut utiliser les données du registre des entreprises. Les données extraites du fichier du Registraire des entreprises seront fournies par l'OQLF et analysées pour en définir linguistiquement la propriété. Le produit final sera une monographie d'une cinquantaine de pages présentant la méthodologie, les données utilisées et les taux de propriété par secteur. On y fera également une comparaison avec la situation de 1991.

En outre, selon l'information disponible, une classification des entreprises sera faite en fonction de la proportion des employés au Québec, et hors Québec, ainsi que selon le degré de réseautage.

Cette étude sera réalisée par François Vaillancourt, professeur au Centre de recherche et de développement en économique de l'Université de Montréal.

- ***La persistante disparition de l'écart : L'évolution des revenus salariaux des hommes selon deux appartenances ethnolinguistiques et le bilinguisme dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, de 1970 à 1995***

Cette étude a analysé l'évolution, de 1970 à 1995, des rapports entre l'appartenance ethnolinguistique chez ceux que l'on nommait « Canadiens français » et « Canadiens anglais », le bilinguisme français-anglais et le salaire dans une population de travailleurs pleinement insérés sur le marché du travail où ces deux groupes se trouvent le plus souvent, soit celui de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.

On y observe une importante transformation de la situation, qui se déroule, selon nos données, de 1970 à 1980. Cela n'exclut d'ailleurs pas que cette période soit, en fait, le dernier segment d'une évolution commencée bien avant. Toujours est-il que, de 1970 à 1980, disparaissent, toutes choses égales d'ailleurs, des liens entre l'appartenance ethnolinguistique et la rémunération qui n'avaient pas lieu d'exister dans un marché du travail « moderne » où seule la qualification officielle, mesurée par la scolarité et l'expérience, devrait être le principal déterminant de la rémunération.

L'étude démontre, en outre, que cette « modernité » s'est installée durablement. En effet, il existe maintenant, sans se démentir depuis 1980, un marché du travail tel que les attributs linguistiques des acteurs sont rémunérés dans le sens où ils doivent l'être dans un marché sur lequel on trouve des travailleurs appartenant à deux groupes linguistiques distincts, et cela, sans égard à l'appartenance ethnolinguistique des sujets. Autrement dit, les bilingues sont mieux rémunérés que les unilingues *et également mieux rémunérés*, qu'ils soient issus de la communauté francophone ou de la communauté anglophone.

Cette étude, confiée à Nicolas Béland, économiste, a été publiée durant l'exercice 2003-2004 et peut être consultée sur le site Internet du Conseil.

Objectif 4

Analyser le rôle du français dans une société de l'information marquée par l'augmentation dramatique de l'importance de l'information et du savoir, par la mondialisation accélérée de l'économie ainsi que par le développement de la langue et de ses outils de traitement informatisés.

LES RÉSULTATS

- ***Portrait des industries de la langue au Québec : L'importance du traitement informatique en français***

1. Cité dans http://www.cyberpresse.ca/chronik/20010508.html

Les industries de la langue regroupent les entreprises qui offrent des services ou des produits axés sur un traitement automatique de la langue autant parlée qu'écrite. Deux phénomènes font désormais de l'usage d'aides à la rédaction, de gestionnaires électroniques de documents, d'interfaces d'interrogation de bases de données, de traducteurs automatiques ou d'aides à la traduction et de systèmes de reconnaissance et de synthèse de la parole une condition essentielle du développement des économies : l'avènement d'une véritable civilisation de l'information et du savoir ainsi que la mondialisation rapide de l'économie.

Le Conseil de la langue française a remis au ministre responsable de l'application de la Charte un avis sur cette question en 1993. Dix ans plus tard, il est bon de refaire le point.

Cinq grandes interrogations font l'objet de ce portrait : L'industrie locale possède-t-elle les facteurs de production exigés ? La demande est-elle assez importante ? Les industries connexes ont-elles un dynamisme qui favorise celui du secteur ? Les joueurs adoptent-ils les bonnes solutions (structure, stratégie et rivalité dans le secteur) et se concertent-ils ? Quelles sont les mesures prises par le gouvernement national pour favoriser l'essor du secteur ?

En résumé, la situation des industries de la langue au Québec est loin d'être idéale. Des centres de recherche sous-financés ont de la difficulté à accéder aux matériaux langagiers dont ils ont besoin ; des producteurs de petite taille ont rarement les ressources voulues pour mettre au point et commercialiser leurs produits et services convenablement sur un marché d'acheteurs frileux ou peu sensibilisés, ce qui les force à investir des créneaux plus traditionnels pour boucler le budget ; etc.

Il faut cependant mettre les choses en perspective. Ailleurs dans le monde, la situation n'est pas toujours meilleure. Les industries de la langue des petits pays connaissent des ennuis, mais celles des grandes nations en éprouvent aussi. Ainsi, le génie linguistique se porte nettement moins bien aujourd'hui aux États-Unis qu'il y a quelques années à peine, alors que la capitalisation d'entreprises comme Nuance ou Speech Works dépassait 1 milliard de dollars américains (elle tourne maintenant autour de 50 millions).

Malgré cela, on remarque qu'en Europe, les travaux sur le traitement informatique des langues se poursuivent, dans l'industrie et dans les centres de recherche, avec le soutien des gouvernements nationaux et de l'Union européenne. Aux États-Unis aussi, l'État continue d'accorder une aide importante à ce secteur. Par exemple, par le truchement du programme Human Language Technology, l'Advanced Research Projects Agency consacre chaque année une vingtaine de millions de dollars américains aux travaux des industries de la langue, alors que la National Science Foundation accorde annuellement de 3 à 4 millions de dollars américains aux chercheurs du secteur.

L'intérêt soutenu de l'Europe et des États-Unis pour le développement du secteur des industries de la langue s'explique, en bonne partie, par le désir d'obtenir des gains à court ou à moyen terme. En Europe, le recours à la dictée automatique pour la saisie de documents médicaux a mené à une augmentation de 40 % de la productivité des secrétaires, à une réduction du nombre d'erreurs commises dans les rapports et à une baisse de treize à huit heures du temps nécessaire pour produire ces derniers.

Cependant, l'intérêt des Européens et des Américains est attribuable, majoritairement, au désir de faire d'importants gains de productivité *à long terme*. En effet, il faut comprendre que l'élaboration d'outils de traitement des langues n'en est encore qu'à ses débuts. Des défis considérables attendent les chercheurs et les industriels. Ceux-ci devront réussir à percer le *mur du sens* pour accroître le niveau d'intelligence des ordinateurs et rendre possible la création du « Web sémantique ». Selon l'inventeur du Web, Tim Berners-Lee :

« Le Web sémantique n'est pas un Web distinct mais bien un prolongement du Web que l'on connaît et dans lequel on attribue à l'information une signification

clairement définie, ce qui permet aux ordinateurs et aux humains de travailler en plus étroite collaboration. Les premières étapes de la mise en place du Web sémantique sont déjà franchies. Très bientôt, ces développements permettront une nouvelle fonctionnalité car les ordinateurs seront davantage en mesure de traiter et de "comprendre" les données que, pour l'instant, ils ne font qu'afficher.»

Ce dossier, réalisé par Réjean Roy, consultant, avec la collaboration de Pierre Georgeault, a été remis aux membres du Conseil en janvier 2003. Il a été publié en 2003-2004 et peut être consulté sur le site Internet du Conseil.

Objectif 5

Dans le domaine de l'intégration linguistique des immigrants, évaluer notamment l'impact de la loi à l'égard des «enfants de la loi 101» d'un point de vue démolinguistique et sociolinguistique en étudiant le comportement linguistique des enfants d'immigrants scolarisés en français en vertu du projet de loi nº 101.

LES RÉSULTATS

- ***Tout est-il joué avant l'arrivée? Étude de facteurs associés à un usage prédominant du français ou de l'anglais chez les immigrants allophones arrivés au Québec adultes***

L'objectif de cette étude est d'explorer un certain nombre de phénomènes qui influencent les pratiques linguistiques des immigrants allophones arrivés adultes au Québec, résidant dans la région montréalaise. La perspective privilégiée vise à mettre en évidence les phénomènes postmigratoires, c'est-à-dire les dynamiques qui peuvent conduire à un usage prédominant du français au-delà des affinités linguistiques.

L'environnement linguistique prédominant (français ou anglais) dans lequel vivent les immigrants allophones arrivés adultes au Québec est défini à partir de trois sphères d'usage : la langue utilisée le plus souvent à la maison, celle employée avec les amis et celle dont on fait usage en public. Les personnes qui affirmaient vivre surtout dans leur langue maternelle (en public particulièrement), ainsi que celles qui affirmaient vivre autant en français qu'en anglais (sans prédominance), ont été soustraites des analyses.

Les facteurs retenus pour explorer et mieux comprendre ce qui amène un immigrant allophone arrivé adulte à avoir recours de manière prépondérante au français ou à l'anglais durant l'entrevue cherchent pour leur part à couvrir différents moments de l'établissement d'un immigrant : les caractéristiques déterminées avant la migration (les affinités linguistiques), les premiers usages linguistiques au Québec (le contexte linguistique à l'arrivée) et l'expérience québécoise (les contacts avec le Québec, actes et contexte).

Les modèles retenus ont été bâtis à l'aide de méthodes d'analyse statistique multivariées, permettant ainsi de dégager les effets nets des facteurs, c'est-à-dire lorsque les autres facteurs pertinents sont contrôlés.

Au-delà de l'importance de l'influence des affinités linguistiques (être originaire d'un pays de la francophonie ou de l'anglophonie, ou être d'une langue maternelle d'origine latine), nous considérons surtout trois résultats :

1) la scolarisation obligatoire en français des enfants a un effet indirect important sur les usages linguistiques des parents;

2) les premiers usages linguistiques en public et avec les amis (au cours des premières années de vie au Québec) annoncent la langue qui prévaudra par la suite;

3) les premiers «signaux» en provenance de la société d'accueil, notamment la langue du premier emploi, ont une influence sur la langue prédominante au moment de l'entrevue.

En conclusion, nous retenons de ces analyses que tout n'est pas joué à l'arrivée au Québec. Les affinités linguistiques sont certes déterminantes,

mais elles sont loin de tout expliquer. Le fait que le contexte à l'arrivée et les contacts avec le Québec indiquent des conséquences aussi centrales sur l'orientation linguistique à long terme, ceci au-delà des affinités linguistiques, corrobore ce constat.

Cette étude, réalisée par Alain Carpentier, sociologue, a été publiée en 2003-2004 et peut être consultée sur le site Internet du Conseil à www.cslf.gouv.qc.ca, dans la rubrique des publications.

- ***Étude des facteurs favorisant l'usage public du français ou de l'anglais à Montréal chez les allophones scolarisés au Québec, avant ou après l'adoption de la Charte de la langue française***

Le Conseil publiera prochainement une étude portant sur les facteurs qui favorisent l'usage du français ou de l'anglais à Montréal chez les allophones scolarisés au Québec, avant ou après l'adoption de la Charte de la langue française. L'objectif principal de cette enquête était de mesurer l'incidence de la langue d'enseignement sur les orientations linguistiques de la vie adulte, particulièrement après l'époque de l'entrée en vigueur de la Charte. Il s'agit d'une des toutes premières enquêtes à s'intéresser à la population ayant été scolarisée en français depuis cette législation, étant donné que son adoption relativement récente n'avait pas encore produit de cohortes d'adultes suffisamment nombreuses pour pouvoir en mesurer les effets.

En tout, 1 655 allophones scolarisés au Québec ont participé à l'enquête. Lors des analyses, ceux-ci ont été réunis en deux groupes ou « générations », selon que leur scolarité était antérieure ou postérieure à l'adoption de la Charte. Les facteurs utilisés ont été rassemblés sous différents thèmes qui retraçaient, *grosso modo*, la vie linguistique d'une personne. Ces thèmes, au nombre de cinq, tentaient ainsi de mesurer si 1) les caractéristiques de départ, 2) le contexte linguistique vécu lors de l'enfance au Québec, 3) le parcours scolaire québécois, 4) l'époque du début de la vie adulte et 5) les autres caractéristiques, avaient un impact significatif sur les probabilités que le répondant emploie le français ou l'anglais comme langue de vie publique prédominante au moment de l'entrevue. Dans le cadre de ces analyses, la régression logistique a été la méthode privilégiée.

On retient des résultats obtenus que les facteurs qui interviennent de façon significative dans l'orientation linguistique publique des allophones scolarisés au Québec diffèrent selon que cette scolarisation a eu lieu avant ou après l'entrée en vigueur de la Charte. De l'ensemble des facteurs, seuls ceux qui mesuraient l'effet de la langue du premier établissement scolaire fréquenté ainsi que l'usage linguistique principal lors du premier emploi semblaient orienter de manière révélatrice les usages linguistiques publics des deux sous-groupes étudiés. Force est donc de constater que, même si les allophones ayant fréquenté l'école en français après l'avènement de la Charte ont été essentiellement obligés de le faire, cette fréquentation a réussi à les orienter par la suite vers des comportements linguistiques davantage francophones, et cela, peu importe leurs « prédispositions » linguistiques de départ. Il s'agit là, somme toute, d'un effet positif de la Charte.

Là s'arrêtent cependant les ressemblances entre les facteurs à l'œuvre au sein des deux générations à l'étude. Chez la « génération 101 » par exemple, ces facteurs sont essentiellement liés aux caractéristiques « préscolaires » des répondants, alors que chez la génération scolarisée avant l'entrée en vigueur de la Charte, ils renvoient surtout aux grandes étapes du parcours linguistique effectué après cette scolarité.

Outre l'identification des facteurs qui expliquent significativement les usages linguistiques publics au moment de l'entrevue, les analyses ont aussi permis de mettre en évidence la difficulté d'étudier une population comme la « génération 101 » qui, à cause de son jeune âge, n'a pas encore des pratiques linguistiques stabilisées. En effet, plusieurs indices ont laissé entrevoir qu'il était encore trop tôt pour analyser les « choix » linguistiques de ce groupe. Toutefois, bien qu'il demeure hasardeux, pour cette raison, d'essayer

de projeter dans l'avenir ces comportements linguistiques, il est tout de même important de mentionner qu'à l'heure actuelle, l'usage du français apparaît répandu, de manière générale, chez la «génération 101», particulièrement chez les personnes qui ont fréquenté l'école francophone. En effet, ces dernières recourent au français comme langue prédominante de vie publique dans une proportion de 70 %.

Cette étude, réalisée par Catherine Girard-Lamoureux, sociologue, sera publiée en 2004-2005.

- ***L'intégration linguistique au Québec, recension des écrits***

Une intégration réussie consiste-t-elle à voir «s'estomper les différences entre natifs et immigrants» et à voir «l'immigrant performer aussi bien que la population non immigrante»? (Piché et Bélanger, 1995 : 11.) L'intégration linguistique consiste-t-elle à voir l'immigrant opter pour l'utilisation du français dans tous les domaines de ses activités, se joindre au groupe francophone et adopter ses valeurs de même que ses coutumes? Les définitions peuvent être multiples. Aux fins de cette revue, la définition privilégiée est la suivante : sont intégrés les immigrants qui ont la capacité d'utiliser l'une ou l'autre des langues en présence dans la société d'accueil pour leurs communications à caractère public. Toutefois, comme les deux langues sont en concurrence au Québec et que les dispositions de la politique linguistique du gouvernement du Québec visent à «augmenter» la proportion d'immigrants qui adoptent le français comme langue de la vie publique et qui s'identifient au projet d'un Québec français, la définition de l'intégration, dans le contexte particulier du Québec, se lit ainsi : il y a intégration à la société québécoise quand le plus grand nombre d'immigrants choisissent le français comme langue d'usage public. C'est sur cette définition que repose cette étude sur l'intégration linguistique des immigrants.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à la question de la fragilité du français, une langue menacée «à cause du rapport démographique inégal dans lequel se trouve la francophonie québécoise» en Amérique du Nord (Bouchard, 2000 : 3). On y traite des facteurs d'intégration linguistique reliés :

- aux caractéristiques personnelles des immigrants (âge à l'immigration, connaissance du français, attributs culturels);
- à d'autres aspects les concernant (catégorie d'admission, durée de séjour);
- au contexte de la société d'accueil (politiques linguistiques, d'immigration, d'intégration et de sélection, marché du travail, contexte socioéconomique, ouverture de la société d'accueil, fragilité géolinguistique);
- au contexte des pays d'origine (orientation linguistique vers le français ou non, etc.).

Dans la deuxième partie de cette recension, la question des comportements linguistiques à proprement parler est abordée. Elle traite, en premier, de l'usage du français dans les communications publiques, à l'école, au travail, dans la consommation. Au chapitre de l'usage du français à l'école, des considérations sur la concentration ethnique dans les écoles de Montréal et sur le multilinguisme des élèves allophones sont ajoutées. Ensuite, dans une troisième partie, on discute de l'usage du français dans la vie privée.

Cette étude, effectuée par Nicole Lapierre Vincent, consultante, a été publiée en 2003-2004 et peut être consultée sur le site Internet du Conseil.

- ***Un projet intégrateur : Le français au Québec au XXIe siècle – Les défis***

Depuis l'instauration de la Charte de la langue française, il y a vingt-sept ans, on peut constater globalement de grands progrès dans le statut du français au Québec. Malgré certains éléments qui restent insatisfaisants, le chemin parcouru est important. Est-ce à dire qu'il faut poursuivre, en les accentuant, les politiques et les stratégies qui nous ont amenés à la

situation que nous connaissons aujourd'hui? Quelles sont les conditions objectives, internes et externes, qui influent sur le contexte linguistique et quels sont les enjeux?

Les principes qui ont fondé la politique linguistique en 1977 nous semblent toujours constituer les bases essentielles qu'il faut constamment garder à l'esprit. Sans entrer dans les détails, rappelons ces principes : faire du français un véritable milieu de vie, respecter les autres, soit les autres cultures qui enrichissent la réalité québécoise, les autochtones, la minorité d'expression anglaise, les autres communautés culturelles établies plus récemment au Québec; encourager l'apprentissage d'autres langues; assurer, en faisant du français la langue commune, une véritable équité sociale.

Il faut bien constater, cependant, que la réalité a bien changé depuis 1977. Depuis une quinzaine d'années, de nouveaux phénomènes économiques et sociaux ont une incidence sur nos comportements linguistiques : la mondialisation des échanges économiques, culturels et scientifiques, l'intrusion des nouvelles technologies dans nos vies professionnelles et privées; la domination d'une nouvelle *lingua franca*, l'anglais, devenue la véritable langue de communication internationale; le recul du français dans le monde; la tendance des aires linguistiques à se regrouper; l'émergence d'une concertation internationale pour préserver la diversité culturelle et linguistique.

À nouvelles réalités, nouvelles stratégies. Encore faut-il établir les bons diagnostics. C'est pour répondre à cette nécessité que le Conseil, dans un esprit résolument prospectif, a voulu lancer, auprès d'un certain nombre de spécialistes, une réflexion en profondeur pour dégager de nouvelles approches, s'il y a lieu.

L'objectif de ce volume vise donc à :

1) prolonger la réflexion sur les défis linguistiques amorcée dans la conclusion de l'ouvrage *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*;

2) dégager les nouvelles tendances à court terme (d'ici 2010) et les approfondir;

3) identifier les nouvelles réalités et les nouveaux comportements, intérieurs et extérieurs, qui pourraient conforter ou fragiliser le fait français au Québec;

4) déboucher, autant que possible, sur des propositions renouvelées d'orientation des politiques linguistiques.

Six principaux volets seront couverts, soit les rapports langue et économie, langue et droits, langue et nouvelles technologies, dynamique linguistique et immigration, maîtrise de la langue et enseignement. Chacun de ces volets sera traité par un auteur principal. Le volume comprendra aussi quelques articles plus spécialisés portant, par exemple, sur les autochtones ou sur les rapports langue et droit international. Chacun des grands thèmes fera l'objet d'une journée de réflexion avec six ou sept experts du domaine pour approfondir le sujet, confronter les analyses et alimenter l'auteur principal. En tout, quinze auteurs seront appelés à contribution et une quarantaine d'experts seront engagés dans cette démarche de réflexion.

Cet ouvrage, dirigé par Alexandre Stefanescu, sera publié en 2005-2006.

B. L'orientation et l'axe d'intervention 2

La maîtrise du français dans le cadre d'une société de l'information est devenue une préoccupation majeure. À la suite de son avis sur la qualité de la langue, le Conseil entend poursuivre ses travaux dans ce domaine.

Objectif 1

Identifier les stratégies à développer pour sensibiliser les jeunes Québécois et Québécoises à l'importance de maîtriser un français de qualité pour être compétitifs sur le marché du travail.

1. Lettre de la ministre, octobre 2002.

LES RÉSULTATS

Nos ressources humaines et financières ont principalement été consacrées aux consultations sur la langue du travail et nous permettront d'amorcer une réflexion sur cette question seulement en 2004-2005. Par ailleurs, le Conseil entreprendra une étude de faisabilité relative à un projet de recherche.

Le Conseil, toujours désireux de valoriser la maîtrise du français, est l'un des partenaires de la Dictée des Amériques et de l'Association de la presse francophone. Il veut aussi souligner la qualité du français par la remise des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette à des journalistes de la presse écrite et électronique.

C. L'orientation et l'axe d'intervention 3

Le Conseil entend participer au renforcement de l'usage du français au Québec dans l'espace francophone ainsi qu'à la promotion de la diversité linguistique et culturelle sur le plan international.

Objectif 1

Maintenir des liens avec des organismes d'Amérique du Nord et d'Europe qui, comme le Conseil, se penchent sur des questions d'aménagement linguistique relatives au statut et à la qualité de la langue française et participer activement aux séminaires et aux réunions en lien avec les autres conseils de la francophonie du Nord ainsi qu'avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

LES RÉSULTATS

Allocution de la présidente au cours des activités entourant la Dictée des Amériques à l'Assemblée nationale lors de la réception offerte par le Conseil, à l'Hôtel Château Laurier, à Québec, le 4 avril 2003.

Allocution de la présidente à la Maison de la francophonie, à Québec, sur *La Charte de la langue française : Bilan après 25 ans et Nouveaux enjeux*, le 24 avril 2003.

Participation de la présidente et de Yvan Lajoie, adjoint à la présidente, à une réunion de concertation sur la simplification de l'orthographe qui réunissait également des représentants du Secrétariat à la politique linguistique (SPL), de l'OQLF, du ministère de l'Éducation et de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, le 2 mai 2003.

Participation de la présidente au Colloque international de l'Année francophone internationale dans le cadre des célébrations de l'arrivée de Champlain :

- allocution de la présidente au lancement de volumes sur la francophonie, dont une réimpression du volume du Conseil : *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, le 26 mai 2003;
- présidence d'un atelier assurée par la présidente du Conseil à la séance sur les *Réseaux francophones* (Atelier 6), à l'Université Laval, le 27 mai 2003.

Participation du Conseil au Colloque international sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale, organisé par le SPL, l'OQLF, la Catalogne et la France. L'événement a eu lieu au Musée national des beaux-arts du Québec, à Québec, les 9 et 10 juin 2003.

- Outre la présidente, les personnes suivantes ont également participé à ce colloque :
  Enith Ceballos et Louise Laurin, membres du Conseil, de même que Pierre Georgeault, Yvan Lajoie, Catherine Girard-Lamoureux, Paul Béland et Alain Carpentier.
- Paul Béland a prononcé à cette occasion une conférence sur le thème *Travailler en français au Québec et réaliser des communications internationales ?*

Le Conseil a été l'hôte de la Rencontre des responsables des organismes de la langue de la francophonie du Nord, soit ceux de Belgique, de France, de Suisse romande et du Québec. La réunion a eu lieu au Musée national des beaux-arts du Québec, à Québec, le 11 juin 2003.

Participation de la présidente et de Pierre Georgeault à la réunion annuelle du Réseau international

francophone d'aménagement linguistique (RIFAL) qui s'est tenue à Montréal les 13 et 14 juin 2003. Lors de la Vitrine forum qui a eu lieu à cette occasion, le 13 juin 2003, Pierre Georgeault a animé une table ronde.

La présidente et Pierre Georgeault ont rencontré à Québec des chercheurs du réseau d'excellence Metropolis : M. Xavier Vila i Moreno de l'Universitat de Barcelona, M^me^ Rudi Janssens, de la Vrije Universiteit Brussel et M^me^ Josefina Rossell de l'Université de Montréal, le 17 septembre 2003.

Participation de la présidente et de Pierre Georgeault au Colloque international Paul-Robert et les dictionnaires *Le Robert*, le 9 octobre 2003. À cette occasion, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a remis l'Ordre national du Québec à M^me^ Josette Rey-Debove et à M. Alain Rey.

Participation de la présidente à l'émission *En plein milieu* sur « La qualité de la langue et l'alphabétisation », au Théâtre Le Périscope, à Québec, le 21 octobre 2003. L'émission a été diffusée par le Canal Vox, en novembre 2003.

Participation de Pierre Georgeault, à Paris, au Congrès européen des études québécoises traitant du thème *Le Québec au miroir de l'Europe*. Il y a eu alors une présentation du livre du Conseil *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, du 23 au 25 octobre 2003.

À l'occasion de sa participation au Réseau international du français dans le monde (RIFRAM) à Paris, la présidente, accompagnée de Pierre Georgeault, a rencontré des membres de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, M. Abraham Bengio, adjoint au délégué, de même que M. Pierre Janin, conseiller, le 3 novembre 2003.

Pierre Georgeault a prononcé, à Paris, une conférence intitulée *Le français dans les Amériques, pour une politique d'aménagement de l'usage des langues*, au Colloque du RIFRAM, portant sur le thème *Vers des stratégies diversifiées pour la pratique et l'enseignement du français*, le 5 novembre 2003.

En raison de circonstances majeures, le texte de la conférence de la présidente intitulé *La langue, moteur et plus-value de la société de l'information* a été lu par un représentant de l'association Les Canadiens en Europe, section France, au Colloque « Internet, nouvel espace public mondialisé », qui a eu lieu à Paris, le 28 novembre 2003.

Participation de Pierre Georgeault à la réunion du Comité d'orientation de la revue *Le Français dans le monde*, du 19 au 23 décembre 2003.

Entrevue accordée par la présidente à une journaliste de Radio-Canada, au sujet des conséquences éventuelles de l'adoption du projet de loi n^o^ 104 sur la mission, les activités et le budget du Conseil en décembre 2003 et diffusée en janvier 2004.

Au cours des célébrations de la Journée internationale de la Francophonie, à l'Université de Montréal, le 17 mars 2004 :

- participation de la présidente à une table ronde, dont l'ouverture a été faite par M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'AIF, sur le thème *Créer, penser et informer. Réseaux et échanges dans la francophonie d'Amérique*;
- participation de la présidente et de Pierre Georgeault à la cérémonie officielle des célébrations en présence de M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'AIF, du premier ministre du Canada, M. Paul Martin, du premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et de M. Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick;
- participation de la présidente et de Pierre Georgeault à la cérémonie de remise d'un doctorat *honoris causa* au secrétaire général de l'AIF, M. Abdou Diouf.

Allocution de la présidente au déjeuner organisé par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) lors de la rencontre des membres des comités de francisation, au bureau de la FTQ à Montréal, le 19 mars 2004.

Participation de la présidente au Gala de remise des Mérites du français par l'OQLF, à Montréal, le 22 mars 2004. La linguiste M[me] Marie-Éva de Villers a reçu le prix Camille-Laurin à cette occasion.

Objectif 2

Suivre l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretenir des rapports avec des ministères ou des organismes gouvernementaux qui sont attentifs à la francophonie canadienne.

LES RÉSULTATS

Deux chercheurs du Conseil, Paul Béland et Alain Carpentier, ont participé au *Volet 1* (aspects économiques, démographiques et linguistiques de l'immigration) d'*Immigration et métropoles* dans le cadre des conférences publiques *Réseau Metropolis*, le 18 mars 2004.

- Paul Béland a prononcé une conférence sur *Les langues publiques et les techniques d'analyse sociolinguistique*, le 18 mars 2004.
- La conférence d'Alain Carpentier a porté sur le thème *Tout est-il joué avant l'arrivée? Étude de facteurs associés à un usage prédominant du français ou de l'anglais chez les immigrants allophones arrivés au Québec adultes*, le 18 mars 2004.

Participation de Pierre Georgeault et de Yvan Lajoie à une rencontre d'information du Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français sur la simplification de l'orthographe, à l'Université de Montréal, le 18 mars 2004.

À la 7[e] Conférence nationale Metropolis, Pierre Georgeault a prononcé une allocution, lors d'une séance plénière, sur le thème *Immigration et pluri-linguisme : Repenser les questions d'intégration et de cohésion sociale en contexte de mondialisation*, le 28 mars 2004.

Objectif 3

Remettre annuellement les prix et les décorations du Conseil à des personnalités du Québec, du Canada, des Amériques ou d'ailleurs dans le monde.

LES RÉSULTATS

- ***L'Ordre des francophones d'Amérique***

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et d'un rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué l'Ordre des francophones d'Amérique le 3 juillet 1978, sous l'autorité du premier ministre René Lévesque. Cette distinction, décernée annuellement par le Conseil, a pour objet de reconnaître le mérite de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue de l'Amérique française en Amérique ou ailleurs dans le monde. Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique reçoivent une médaille en bronze gravée à l'emblème de l'Ordre et frappée à leur nom, une fleur de lys stylisée, symbole de l'Ordre, que l'on porte à la boutonnière, de même qu'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de la Charte de la langue française et par la présidente du Conseil, qui est également présidente de l'Ordre des francophones d'Amérique.

- ***Le Prix du 3-Juillet-1608***

En 1978, à l'occasion du 370[e] anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Depuis cette date, le Conseil remet annuellement ce prix à un organisme établi en Amérique du Nord. Cette année, le 16 mars 2004, le Conseil remettait le Prix du 3-Juillet-1608 à la Société Nationale de l'Acadie.

La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre et du Prix

Le 16 mars 2004, le Conseil décernait l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix du 3-Juillet-1608. La journée s'est déroulée de la façon suivante :

- en matinée, les récipiendaires de l'Ordre et le lauréat du Prix ont été reçus à l'hôtel de ville de Québec pour la signature du livre d'or de la Ville;
- dans l'après-midi, M^me^ Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, a présenté une motion de félicitations en l'honneur des récipiendaires de l'Ordre et du lauréat du Prix, lors des débats à l'Assemblée nationale du Québec;
- à 17 h, la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 a eu lieu, à l'Assemblée nationale du Québec, sous la présidence d'honneur de la ministre de la Culture et des Communications, M^me^ Line Beauchamp, et du maire suppléant de la Ville de Québec. L'Ordre des francophones d'Amérique a été remis à sept personnalités du Québec, de l'Acadie, de l'Ontario, de l'Ouest canadien, des Amériques et de la francophonie internationale.

Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique

M. Gilles Marcotte, *Québec*

Professeur au Département d'études françaises de l'Université de Montréal, depuis 1966, et directeur du Département, de 1978 à 1981. Écrivain, professeur et critique littéraire éminent, M. Marcotte est considéré comme un animateur de la vie littéraire dans les médias depuis plus de 50 ans. Il a contribué à élever en littérature nationale la production littéraire québécoise d'expression française.

M. Jean-Paul Perreault, *Québec*

Président du mouvement Impératif français. M. Perreault est reconnu pour la détermination, le courage et la ténacité qu'il met à atteindre ses objectifs de défense et de promotion de la langue française de même que pour son engagement social profond et désintéressé en faveur de l'épanouissement culturel et économique des francophones.

M. Jean-Guy Rioux, *Acadie*

Président de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick. M. Rioux a joué un rôle actif dans le domaine de l'éducation au sein d'organismes de promotion de la langue française. Il est reconnu pour son engagement indéfectible à l'égard du développement socioéconomique et politique des communautés acadiennes.

M. Paul Chauvin, *Ontario*

Ancien président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, section régionale Windsor, Essex, Kent. M. Chauvin est reconnu pour son dévouement inlassable et son engagement dans la communauté francophone, en particulier pour son action considérable dans la gestion scolaire en Ontario.

M. Roland Mahé, *Ouest canadien*

Directeur artistique de la troupe de théâtre Le Cercle Molière, à Saint-Boniface au Manitoba, depuis 1968. M. Mahé est l'une des figures les plus marquantes du milieu culturel et artistique de l'Ouest canadien. Il a joué un rôle de premier plan dans le développement du théâtre francophone en milieu minoritaire.

M. Dário Pagel, *Amériques*

Professeur à l'Université fédérale de l'État de Santa Catarina, au Brésil, et président de la Fédération internationale des professeurs de français. M. Pagel s'est distingué de façon remarquable par son action pour assurer la promotion et la survie même de la langue française au Brésil, étant donné les graves crises qui l'ont menacée et auxquelles il a dû faire face en tant que président de la Fédération brésilienne des professeurs de français.

M^me^ Rachel Killick, *Autres continents*

Directrice de la Faculté des langues modernes à l'Université de Leeds. M^me^ Killick est titulaire de la première Chaire d'études québécoises au Royaume-Uni. Elle est l'une des principales spécialistes de la littérature québécoise en Europe et l'universitaire qui a le plus contribué à faire connaître le Québec au Royaume-Uni.

Le lauréat du Prix du 3-Juillet-1608

La Société Nationale de l'Acadie

À l'aube du 400^e^ anniversaire de fondation de l'Acadie et de la tenue du 3^e^ Congrès mondial acadien en 2004, la Société Nationale de l'Acadie demeure toujours, après 123 ans d'existence, une institution vouée à l'épanouissement des Acadiens et Acadiennes de l'Atlantique. Elle a pour objectif principal la promotion et la défense des droits et des intérêts du peuple acadien de l'Atlantique. À cette fin, elle mène différentes activités sur les scènes interprovinciale et internationale. Ainsi, elle a œuvré dans le dossier visant la reconnaissance des torts causés aux Acadiens et Acadiennes par les déportations de 1755 à 1763. La fondation de la Société Nationale de l'Acadie remonte à la première convention acadienne tenue à Memramcook en 1881.

Le Conseil désire souligner ainsi les services exceptionnels rendus par cet organisme à une collectivité de langue française et, par voie de conséquence, à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le Prix du 3-Juillet-1608 est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois. Cette année, le lauréat a reçu une sculpture de l'artiste montréalaise M^me^ Liliana Berezowsky. Le prix est accompagné d'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de la Charte de la langue française et par la présidente du Conseil. La cérémonie de remise du Prix a eu lieu au même endroit et en même temps que celle de la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique.

Les autres activités entourant l'Ordre et le Prix

À Paris, le 10 septembre 2003, a eu lieu une cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique à M. Pierre Messmer, ancien premier ministre de France, par la ministre de la Culture et des Communications, M^me^ Line Beauchamp.

En 2003, la présidente a prononcé diverses allocutions dans le cadre des activités entourant la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 :

- à Ottawa, le 30 avril, lors d'une cérémonie en l'honneur de M^me^ Linda Savard, récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique pour l'Ontario;
- le 30 mai, à la cérémonie en l'honneur de M^me^ France Levasseur-Ouimet, récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique pour l'Ouest canadien, à Edmonton, en Alberta;
- les 20 et 21 septembre, à Lamèque, au Nouveau-Brunswick, lors de la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique à M. Euclide Chiasson, président de la Société Nationale de l'Acadie.

- ***Les prix de journalisme décernés par le Conseil***

Le prix Jules-Fournier

Afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias, le Conseil de la langue française a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin, à la direction du journal *Le Nationaliste*, et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le prix Jules-Fournier 2003 a été remis à M^me^ Rima Elkouri, journaliste à *La Presse*, par M^me^ Lorraine Pagé, présidente du jury, lors du Congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui a eu lieu le 15 novembre dernier. La lauréate a reçu 5 000 $ et un parchemin.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette, créé en 1999 par le Conseil de la langue française, souligne la contribution exemplaire des journalistes de la télévision et de la radio à la diffusion d'un français de qualité. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le prix Raymond-Charette 2003 a été remis à M. Jean Fugère, journaliste à la radio de Radio-Canada, par M^me^ Lorraine Pagé, présidente du jury. Le lauréat a également reçu un montant de 5 000 $ et un parchemin, lors du Congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

QUATRIÈME PARTIE

La présentation des résultats en fonction de la mission d'information du Conseil supérieur de la langue française

La mission d'information du Conseil

En vertu de sa mission d'information, qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française possède le pouvoir d'« informer le public sur toute question relative à la langue française » (article 188).

Ainsi, tel qu'il a été mentionné précédemment dans le Rapport de la présidente et dans la section *C. L'orientation et l'axe d'intervention 3*, le Conseil a mis gratuitement ses études à la disposition du public.

Le Conseil a publié cinq études, un numéro de son *Bulletin* (vol. 19, n° 1, mai 2003) et son *Rapport annuel de gestion 2002-2003*. Il a en outre publié la brochure annuelle de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608 de même que les deux feuillets de sollicitation des candidatures pour les prix Jules-Fournier et Raymond-Charette.

Le Conseil a effectué la refonte de son site Internet de façon à le rendre conforme aux dispositions de la Loi modifiant la Charte de la langue française (2002). Par ailleurs, il effectue une mise à jour de ce site au moins deux fois par mois.

Le Conseil a réimprimé à 2 000 exemplaires le volume *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, en collaboration avec les Éditions Fides, les 5 000 exemplaires du premier tirage étant épuisés.

La présidente et les chercheurs ont prononcé quatorze allocutions ou conférences, animé ou assuré la présidence de trois ateliers ou tables rondes, participé à sept réunions de concertation, assisté à sept colloques et congrès, participé à treize cérémonies ou réceptions officielles et rencontré des personnalités lors de deux séances de travail. La présidente a, par ailleurs, accordé des entrevues à deux journalistes.

La responsable des communications au Conseil relève de la Direction de la recherche et de l'administration. Son rôle consiste principalement à s'assurer que l'information du Conseil est transmise au public intéressé, notamment par la diffusion des travaux du Conseil en version imprimée ou par leur parution dans le site Internet, et par la mise à jour constante du site. De plus, le Conseil a mis au point une procédure efficace de réponse aux demandes de publications, qui lui permet de mieux cibler le besoin d'information du public et d'y répondre dans un délai inférieur à 48 heures, dans la majorité des cas. La responsable des communications gère en outre la diffusion des nouvelles études et avis auprès de la population en général et des groupes cibles. Enfin, elle coordonne la réalisation et la diffusion du *Bulletin* du Conseil, qui paraît généralement deux fois l'an.

ANNEXE I

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la 2e assemblée du Conseil
Le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998*), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.

2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit la présidente ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la présidente et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par elle.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8. La présidente, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

* Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, c. M-30).

Activités politiques

9. La présidente, en tant qu'administratrice d'État, doit informer le ou la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10. La présidente, en tant qu'administratrice d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, elle doit se démettre de ses fonctions, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas de la présidente, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.

14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. La présidente du Conseil, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. La présidente, en tant qu'administratrice d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée, l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17. La présidente peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. La présidente du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le ou la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

ANNEXE II

Le Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française

Règlement adopté à la 2e assemblée du Conseil
Le 13 décembre 2002

Charte de la langue française
(LRQ, c. C-11, art. 196)

Section I
Tenue des assemblées

1. Le Conseil supérieur de la langue française se réunit aussi souvent que nécessaire, mais il doit tenir au moins six assemblées par année.

Section II
Convocation

2. Sur demande de la présidente, un avis de convocation est envoyé à chaque membre au moins cinq jours ouvrables avant la tenue d'une assemblée, mentionnant l'endroit, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée.

   Cet avis est accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cependant, sur consentement de la majorité des membres, le Conseil peut, en assemblée, considérer toute autre question qui lui est soumise.

3. À la demande de quatre membres du Conseil, la présidente est tenue de convoquer une assemblée. Cette demande doit être signée par les quatre membres et contenir le projet d'ordre du jour.

4. Dans un cas qu'elle juge d'urgence, la présidente peut convoquer une assemblée extraordinaire sans tenir compte des dispositions de l'article 2; l'avis de convocation peut alors être donné verbalement, par télégramme ou par tout autre moyen technique et il doit mentionner le sujet pour lequel l'assemblée est convoquée.

Section III
Décisions

5. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents. Le vote se déroule à main levée, à moins que l'un des membres ne demande la tenue d'un scrutin secret.

6. Un membre ne peut se faire représenter ni exercer son droit de vote par procuration.

7. Une décision prise au cours d'une assemblée peut être reconsidérée avec le consentement des deux tiers des membres présents.

Section IV
Procès-verbaux

8. La présidente, ou un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par cette dernière, dresse les procès-verbaux de toute assemblée du Conseil.

9. Les procès-verbaux sont approuvés à la majorité des membres du Conseil.

10. Tout procès-verbal adopté doit être signé par la présidente, ou par un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par cette dernière.

Section V

Relations avec le public

11. La présidente est autorisée à parler au nom du Conseil ou à agir comme sa représentante. Tout autre membre peut être habilité à parler au nom du Conseil sur mandat de la présidente ou par décision du Conseil.

Section VI

Absences

12. Si un membre omet d'assister à trois assemblées consécutives, la présidente peut le convoquer pour qu'il justifie ses absences. Lors de l'assemblée suivante, le Conseil peut délibérer sur l'opportunité de recommander au gouvernement la révocation de la nomination de ce membre.

Section VII

Entrée en vigueur

13. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil.

Conseil supérieur
de la langue
française
Québec